

MANDAT DU COMITÉ DES FINANCES ET DE LA VÉRIFICATION

Traduit par l'Intelligence Artificielle (IA)

Objet

Le Comité des finances et de l'audit (le « Comité ») Weightlifting Canada Haltérophilie (l'« Organisation ») est mis sur pied pour aider le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance liées à la gestion financière, aux rapports et aux contrôles internes. L'objectif premier du Comité est d'assurer l'intégrité de l'information financière de l'Organisation, le respect des prescriptions légales et réglementaires et l'efficacité de ses systèmes de contrôle interne.

Composition de l'œuvre

Le comité est composé de 3 membres indépendants, nommés par le conseil d'administration. Les membres doivent posséder une expertise financière et une compréhension des principes comptables. Le trésorier de l'Organisation est membre d'office sans droit de vote. Aucun budget n'est alloué à ce comité.

Réunions

Le Comité se réunit au moins 4 fois par an, ou plus fréquemment selon les circonstances. D'autres réunions peuvent être convoquées à la discrétion du président du comité ou à la demande de la majorité des membres du comité. Un préavis adéquat et des documents à l'appui doivent être fournis avant chaque réunion.

Responsabilités et devoirs

Les principales responsabilités et fonctions du Comité sont les suivantes :

- a. Rapports financiers : Examiner et évaluer l'intégrité des états financiers de l'Organisation et des informations connexes. - Assurer la conformité aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux exigences réglementaires pertinentes.
- b. Contrôles internes : Évaluer l'efficacité des systèmes de contrôle interne et des processus de gestion des risques de l'Organisation. - Recommander des améliorations pour renforcer les contrôles internes et protéger les biens.
- c. Vérification externe : Superviser la sélection, la nomination et l'indépendance des vérificateurs externes. - Examiner la portée et les résultats de la vérification externe, y compris toute lettre de recommandations et recommandations.
- d. Surveillance budgétaire : - Examiner et recommander l'approbation du budget annuel au conseil d'administration. - Surveiller le rendement du budget et signaler les écarts importants.
- e. Conformité : - Assurer le respect des obligations légales, réglementaires et contractuelles liées aux questions financières. -

- f. Gestion des risques : - Évaluer et surveiller les risques financiers auxquels l'Organisation est confrontée. - Élaborer des stratégies pour atténuer les risques cernés.
- g. Politiques financières : - Examiner et recommander des politiques financières au conseil d'administration. - Assurer l'harmonisation avec les pratiques exemplaires et les objectifs organisationnels.
- h. Rapport au Conseil : - Fournir un rapport annuel au Conseil résumant les activités, les conclusions et les recommandations du Comité.

Structure hiérarchique

Le Comité relève directement du conseil d'administration. Le président du comité, ou un représentant désigné, présente chaque année les conclusions et les recommandations du comité à l'ensemble du conseil d'administration. Le comité sera évalué annuellement par les membres du conseil d'administration en ce qui a trait à leur rendement par rapport aux objectifs établis pour le comité.

Examen et modification

Le présent cadre de référence doit être révisé périodiquement et peut être modifié au besoin. Les modifications proposées doivent être présentées au conseil d'administration pour approbation.

Approuvé le 28 janvier 2024

